

Rapport n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 012 Article :

**TABLEAU DES EFFECTIFS
SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES
AU 1^{er} JANVIER 2013**

CHAPITRE 1 – Transformation d'emplois

1.1. Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels

1.1.1. Trois capitaines de sapeurs-pompiers professionnels peuvent prétendre à un avancement au grade de commandant et un poste est actuellement vacant. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 2 postes de capitaine en 2 postes de commandant.

1.1.2. Trois lieutenants de 1^{ère} classe peuvent prétendre à un avancement au grade de lieutenant hors classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 3 postes de lieutenant de 1^{ère} classe en 3 postes de lieutenant hors classe.

1.1.3. Dix lieutenants de 2^{ème} classe peuvent prétendre à un avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 10 postes de lieutenant de 2^{ème} classe en poste de lieutenant de 1^{ère} classe.

1.1.4. 30 caporaux peuvent prétendre à un avancement au grade de sergent. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 30 postes de caporal en poste de sergent.

1.1.5. Le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs pompiers professionnels a créé le grade caporal chef. Les agents titulaires de l'appellation de caporal chef avant la parution de ce décret ont conservé cette appellation, mais n'ont pas été intégré dans le nouveau grade. Pour 2012 et 2013, 5 agents peuvent prétendre à un avancement au grade de caporal chef. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 5 postes de caporal en poste de caporal chef.

1.2. Au sein de la filière administrative

1.2.1. Un attaché principal remplit les conditions pour un avancement au grade de directeur territorial. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- la transformation d'un poste d'attaché principal en poste de directeur territorial.

1.2.2. Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour un avancement au grade de rédacteur. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur.

1.3. Au sein de la filière technique

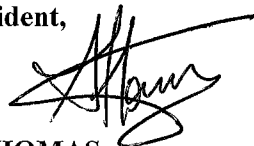
1.3.1. Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il est proposé la transformation de poste suivante :

- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

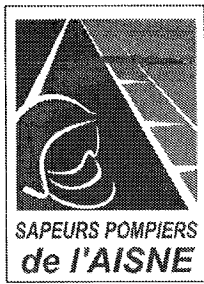
Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est demandé d'approuver les modifications qui figurent au tableau des effectifs en résultant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne.

Le Président,



Thierry THOMAS



Délibération n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 012 Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

Le 17 décembre 2012 à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 28 novembre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président.

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Jean-Luc MORAUX représentant Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, Bernard RONSIN, ~~Michel LAVIOLETTE~~, ~~Raymond DENEUVILLE~~, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, ~~Marcel LALONDE~~, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur pompier professionnel officier,~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusés : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet.
MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES
AU 1^{er} JANVIER 2013**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 04 décembre 2012 ;

.../...

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la transformation de 2 postes de capitaine en 2 postes de commandant,
- la transformation de 3 postes de lieutenant de 1^{ère} classe en 3 postes de lieutenant hors classe,
- la transformation de 10 postes de lieutenant de 2^{ème} classe en poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- la transformation de 30 postes de caporal en poste de sergent,
- la transformation de 5 postes de caporal en poste de caporal chef,
- la transformation d'un poste d'attaché principal en poste de directeur territorial.
- la transformation d'un poste d'adjoint administratif de principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur,
- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

De modifier en conséquence le tableau des effectifs joint à la présente.

D'autoriser le Président à signer tous actes afférents.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Le Président,



Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L' AISNE

27 DEC. 2012

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013**

GRADES OU EMPLOIS	CAT. BUDGETAIRES	EFFECTIFS		EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2012	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/07/2012	01/11/2012			
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Colonel	A	2	2	2		
Lieutenant-colonel	A	8	7	8		
Commandant	A	8	7	10		
Capitaine	A	8	5	6		
Lieutenant hors classe	B	0	0	3		
Lieutenant de 1ère classe	B	16	16	23		
Lieutenant de 2ème classe	B	12	11	2		
Adjudant	C	79	79	79		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	136	122	166		
Caporal chef (grade)	C	0	0	5		
Caporal et caporal chef appellation	C	88	82	53		
Sapeur de 1ère classe	C	2	15	2		
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0		
Sous-total		359	346	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A	1	0	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	1	1	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	1	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin territorial	A	1	0	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Pharmacien de SPP	A	1	1	1		Art 3 Alinéa 5
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	1	1		
Sous-total		6	4	6	3	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	0	0	1		
Attaché Principal	A	2	2	1		
Attaché	A	3	3	3		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	2		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	2		
Rédacteur	B	3	3	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	5	4	5		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	4	4	3		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	19	14	19		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	22	26	22		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.2 Loi 26/1/84)
Sous-total		61	59	61	0	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2012	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/07/2012	01/11/2012			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef classe normale	A	1	1	1		
Ingénieur principal	A	1	1	1		
Ingénieur	A	2	1	2		Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	5	5	5		dont 1 mis à disposition par le conseil général
Technicien principal de 2ème classe	B	3	3	3		
Technicien	B	0	0	0		
Agent de maîtrise	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	1	1	2		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	3	3	2		
Adjoint technique de 1ère classe	C	5	2	5		
Adjoint technique de 2ème cl	C	6	7	6		
Sous-total		28	25	28	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		455	435	455	3	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	10	10		
CDO CRO	C	1	0	1		
Apprentis		5	5	5		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	0	4		Art 3 Alinéa 2